



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question au Gouvernement n° 35

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul, pour une courte question.

M. Daniel Paul. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et concerne le drame algérien. Si c'est aux Algériens eux-mêmes, monsieur le ministre, de trouver la solution à la crise dramatique que vit l'Algérie, la France ne peut rester sans agir. Dans le cadre des règles internationales et conformément aux vœux des démocrates algériens eux-mêmes, notre pays doit montrer qu'il est derrière les Algériens, qu'ils ne sont pas seuls face à ce drame. Ne convient-il pas dès lors de relancer une grande politique de coopération avec l'Algérie ? Ma question est triple. Le Gouvernement français est-il prêt à accorder un visa aux personnes dont la sécurité est menacée et qui souhaitent trouver temporairement abri chez nous ? Est-il prêt à avancer vers l'annulation de la dette de l'Algérie ? Quels sont les programmes de coopération envisagés pour favoriser le développement scientifique, économique et social de ce pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Oui, monsieur le député, vous avez raison, maintenir une politique substantielle de coopération avec l'Algérie est une autre façon très concrète de maintenir la disponibilité dont je parlais tout à l'heure sur le terrain de la solution politique.

S'agissant des visas, nous avons entrepris, avec toutes les précautions nécessaires et dans le respect des obligations qui s'imposent au ministère de l'intérieur comme à mon administration, d'examiner les demandes qui nous sont faites. Dans quelques semaines, le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi inspiré des dispositions du rapport Weil qui permettra un véritable progrès en matière d'asile quand toutes les conditions seront remplies.

S'agissant de la dette, la question se pose plutôt en termes de réaménagement et de rééchelonnement qu'en termes d'annulation et la France n'est pas le seul pays concerné. Les décisions en la matière doivent être prises par un club de créanciers.

Enfin, la coopération technique dont vous avez parlé n'a jamais été interrompue, précisément parce qu'il faut que les relations entre les sociétés subsistent. La vie doit en effet continuer malgré la tragédie et il faut préparer l'avenir. Cette coopération n'a jamais été interrompue, car cela aurait pénalisé davantage encore ce peuple par ailleurs tant éprouvé. Naturellement, nous la développerons. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Bernard Outin. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 35

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 octobre 1997, page 3614

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 octobre 1997